

Votre référent : Sébastien RAOUL
Adresse : 14 rue Maréchal Joffre
57100 THIONVILLE
Tél : 03 82 34 32 35
Email : thionville@apef.fr
Site web : www.apef.fr

Structure déclarée, agréée et autorisée :
SAP791028970

Organigramme :

Gérante - Florence MILLARD

Responsable d'Agence - Sébastien RAOUL

Responsable de Secteur - Aline HUTHER

Assistants Administratives - Sylvie BASTUCK - Isabelle FELTES

Responsable Qualité - Tatiana HADID

Intervenants à domicile

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

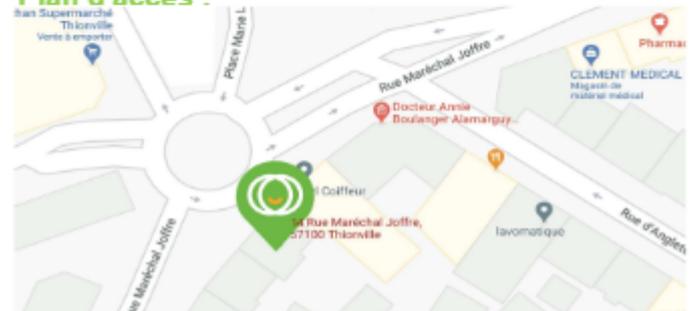
Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports :

Bus : - ligne 1 - Arrêt 123



Plan d'accès :



ZONE D'INTERVENTION :

Algrange, Angevillers, Bertrange, Entringe, Fameck, Florange, Fontoy, Havange, Hayange, Hettange-Grande, Illange, Knutange, Nilvange, Sérémange-Erzange, Terville, Thionville, Uckange, Yutz

LISTE DES PARTENARIATS ET CONVENTIONNEMENTS :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraite, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplu, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, RAM.

Conseil Départemental : 1 rue du Pont Moreau CS 11096 57036 METZ Cédex 1

DREETS Grand Est : 1 rue du Chanoine Collin 57000 METZ

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

ü Le client peut bénéficier d'un crédit d'impôts de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

ü Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.

ü Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et de présentation et ses annexes.

ü Pour un accompagnement dans l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter la liste des personnes qualifiées, par arrêté départemental, qui vous est remise par l'agence





TARIFS APPLICABLES AU 1er janvier 2023



TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE * APEF THIONVILLE

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	24,55 €	27,00 €	13,50 €
Bien-être	25,45 €	28,00 €	14,00 €
Evasion	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Ponctuel	30,91 €	34,00 €	17,00 €

Détail des formules en annexe

AIDE AUX SENIORS			
Aide + Accompagnements	25,45 €	28,00 €	14,00 €

Détail des formules en annexe

AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP			
Aide + accompagnements	25,45 €	28,00 €	14,00 €

Détail des formules en annexe

GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	25,45 €	28,00 €	14,00 €
Garde d'enfants + 3 ans	24,55 €	27,00 €	13,50 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	27,27 €	30,00 €	15,00 €

Détails des formules en annexe

JARDINAGE			
Ponctuel	38,33 €	46,00 €	23,00 €

BRICOLAGE			
Ponctuel	41,82 €	46,00 €	23,00 €

Autres prestations : Téléassistance (en partenariat avec Europ Assistance (à partir de 29,90€ TTC - 24,91 HT)

Assistance informatique (50,00 € TTC - 45,45 € HT) Présence et vigilance à domicile (28,00 € TTC - 25,45 € HT) Démarches administratives (28,00 € TTC - 25,45 € HT) Garde d'animaux (28,00 € TTC - 25,45 € HT)

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (21H - 6H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt instantané, renseignements en agence

Frais de gestion administrative mensuels : 10,00 € TTC - (8 € HT)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 1,00 € TTC/km (Taux de TVA associé à la prestation)

Participation aux frais de transport (par intervention) : 1,00 € TTC - (0,83 € HT)





TARIFS ASSISTANCE ET FINANCES

MODE PRESTATAIRE *

APEF THIONVILLE



		TARIFS HORAIRES		
		HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt
CONSEIL DÉPARTEMENTAL				
 APA. ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE	<p>Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile.</p> <p>üAvoir 60 ans et plus üRencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. üRésider régulièrement en France</p> <p>Ce tarif s'applique aux bénéficiaires avec prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100%. Il comprend le tarif APA (23€ TTC) + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 3,70€ TTC</p>	25,31 €	26,70 €	50% du reste à charge de votre facture
Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE		27,49 €	29,00 €	14,50 €
 PCH. PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP	<p>Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.</p> <p>üAvoir de 20 à 60 ans üAvoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités üRésider régulièrement en France</p> <p>Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (23€ TTC) + 1,60€ TTC</p>	23,32 €	24,60 €	50% du reste à charge de votre facture
Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE		27,49 €	29,00 €	14,50 €
CAISSES DE RETRAITE				
 ARDH. L'AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION	<p>Ce dispositif attribué par la CARSAT/CNAV, permet de bénéficier d'aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation.</p> <p>üEtre retraité du régime général de + 55 ans üAvoir un besoin temporaire et urgent d'aide à domicile après hospitalisation üNe pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH üNe pas bénéficier d'une hospitalisation à domicile üNe pas relever de soins palliatifs</p>	23,45 €	25,80 €	50% du reste à charge de votre facture
 PAP. PLAN D'AIDE PERSONNALISÉ AU MAINTIEN À DOMICILE	<p>Aide financée par les caisses de retraite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile.</p> <p>üAvoir 75 ans et plus üNe pas disposer déjà de l'APA, ACTP, MTP ou PSD</p>	23,45 €	25,80 €	
CNRACL.	Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.	23,45 €	25,80 €	
CNMSS.	Caisse nationale militaire de sécurité sociale.	23,45 €	25,80 €	

(*) Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil - Nos tarifs sont majorés de 25% les heures de nuit (21h - 6H), les dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 0,47€TTC:km (Taux de TVA associé à la prestation)

